



sucession d'un enfant balayant la succession des 5

Par **ninibleu**, le **03/05/2012** à **15:36**

Père de 5 enfants : 3 1er mariage, décès épouse, 2 2ème mariage. Décès du père. Le dernier enfant a écarté la 2nde épouse des 3 premiers enfants la plaçant en maison à sa proximité en province, et a donné consigne à cette maison de refuser toute visite en dehors de lui, bien qu'elle se soit occupée des 3 premiers, le 3ème étant alors bébé, beaucoup de dévouement. Le dernier profite certainement du désarroi lié au décès du 4ème enfant (le sien et frère de ce 5ème) puis du mari. Je n'imagine pas le père n'avoir pas fait le nécessaire des actes notariés indispensables pour une juste répartition des biens, son métier professionnel face à des notaires, syndics, gérant lui-même différents patrimoines de la famille. Il adorait ses enfants et n'a jamais fait preuve d'inégalité entre eux. Je n'ai pas tous les éléments du dossier, je suis cousine et amie des 4 enfants (hélas 5 ans précédemment) que je fréquente depuis mon enfance, apprenant cet "événement" inimaginable que récemment (j'adore/adorais ce cousin, il n'a pas une vie difficile j'en tombe par terre ! de + sa mère a un propre patrimoine qui lui reviendra entièrement. Les autres héritiers peuvent-ils réclamer copie de tous les actes notariés délivrés et signés par le père ou par la mère ou conjointement afin de les présenter à leur propre avocat et notaire. Etant en arrêt longue maladie avec pour seule ressource 500 €/mois, je ne peux rien faire concrètement, et mes cousins ne m'ont pas contacté sachant pourtant ma "débrouillardise" incroyable ont-il déjà dit dans tant de domaines, bien avant le fax, le minitel et évidemment l'ordinateur puis internet. Je ne les prends pas pour des nigauds mes cousins, disposant de plus grands moyens financiers que moi, et intellectuellement vues leurs études. Espérant que vous pourrez me transmettre des suggestions et astuces me permettant de leur témoigner de mon soutien. Cordialement, Ninibleu.